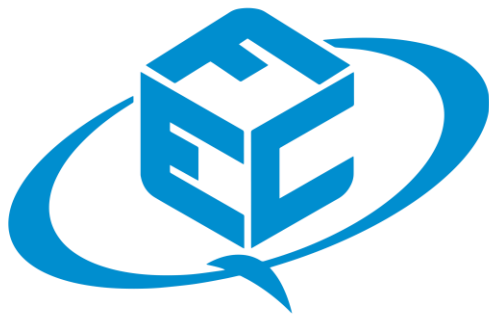




Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

AVIS SUR LE RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS SUR LA RÉVISION DU MODÈLE D'ALLOCATION DES RESSOURCES À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL PUBLIC

Commission des affaires collégiales

Congrès extraordinaire
13 février 2019
Siège social de la FECQ

Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec), H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Simon Boyer, coordonnateur aux affaires collégiales

Révision et correction :

Fred-William Mireault, président

Philippe Clément, vice-président

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, de 26 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la communauté cégepienne. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non-partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de la population étudiante, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégepiens et cégepiennes. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

EN BREF	3
INTRODUCTION	4
PROPORTION F-A-B	4
ÉVALUATION DU VOLET F	5
CONSEILLER EN SERVICES ADAPTÉS	5
TRAVAILLEUR SOCIAL	6
PSYCHOÉDUCATEUR	7
IMPACT FINANCIER	7
ÉVALUATION DU VOLET A	8
IMPACT FINANCIER	10
BILAN FINANCIER	10
CONCLUSION	11
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	12
BIBLIOGRAPHIE	12
ANNEXES	13
TABLEAU 1 — DÉPENSES ASSOCIÉES AU $F_{\text{GÉNÉRAL}}$ À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE ET À LA FORMATION CONTINUE	13
TABLEAU 2 — DÉPENSES ASSOCIÉES AU $F_{\text{PARTICULIER}}$ À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE DES CENTRES ACCUEILLANT PLUS DE 500 ÉTUDIANTS	14
TABLEAU 3 — DÉPENSES ASSOCIÉES AU $F_{\text{PARTICULIER}}$ À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE DES CENTRES ACCUEILLANT ENTRE 150 ET 500 ÉTUDIANTS	16
TABLEAU 4 — CALCUL DE L'ALLOCATION DU VOLET $F_{\text{GÉNÉRAL}}$ POUR UN COLLÈGE RÉGIONAL	17
TABLEAU 5 — RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS DU VOLET F	18
TABLEAU 6 — ÉVOLUTION DES PES DU RÉSEAU	19
FIGURE 1 — CALCUL DE LA VALEUR DU A^{BRUT} (\$/PES) SELON L'ÉVOLUTION DES PES DU RÉSEAU	19
TABLEAU 7 — RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS AU VOLET A	19
TABLEAU 8 — BILAN DES RECOMMANDATIONS	21

EN BREF

- Au début de l'année 2019, le comité expert mis sur pied par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur chargé de réviser le modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public déposait son rapport final;
- Le rapport final propose de conserver la proportion entre les enveloppes F, A et B, alors que les mémoires déposés recommandait d'augmenter la part du F. Le comité recommande aussi de réformer l'enveloppe F^{Brut} en détaillant la liste de membres du personnel jugés nécessaires au fonctionnement de base du cégep et à l'accueil de la population étudiante ;
- Réinvestir plus dans le F permettrait de répondre aux difficultés actuellement vécues par les cégeps de plus petites tailles. Cela permettrait de consolider l'offre de services à la communauté étudiante dans l'ensemble des cégeps ;
- La FECQ propose d'augmenter le réinvestissement prévu dans le F de **14 816 128 \$**, afin d'ajouter certaines ressources humaines à la liste décrite ci-haut. Ces ajouts spécifiquement axés sur les services psychosociaux et d'aide à la réussite auront pour effet de créer un **plancher de services**. Ce plancher, uniforme pour tous les campus, assurera que chaque personne étudiant dans un cégep ou un centre d'études collégiales puisse recevoir l'aide dont il a besoin, sans égard aux coupures budgétaires ou aux fluctuations d'effectif étudiant. Voici les postes suivants à la grille de calcul de la valeur de ce volet :
 - Conseiller en services adaptés
 - Travailleur social
 - Psychoéducateur
- La FECQ propose d'équilibrer ce réinvestissement en récupérant **14 600 587 \$** à partir du réinvestissement prévu au volet A. De plus, nous proposons une variation à la méthode de calcul du A^{Brut} qui aura pour effet de répondre aux variations des périodes par étudiant par semaine (PES) que connaissent les cégeps ces dernières années. Cette méthode contribuera à pallier aux effets de la tendance de la population étudiante à étirer ses études. La valeur du A^{brut} proposée est **24.8470 \$/pes**.
- En bref, les modifications proposées par la FECQ introduisent un plancher de services à la population étudiante commun à tous les campus et revoient le calcul du A^{Brut} afin de pallier à la diminution du nombre de PES. Ces modifications demandent de hausser le réinvestissement de 215 541 \$, **soit 0.3 % du réinvestissement proposé** par le comité d'experts.

INTRODUCTION

En 2017, un comité était mandaté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour réviser le modèle d'allocation de la formule de financement des cégeps. Établie en 1993 avec les enveloppes FABES, cette formule ne répond plus au principe d'équité qui devait le régir lors de sa création. Les petits cégeps, notamment, ont dû faire face avec des difficultés financières plus importantes.

Le rapport final de ce comité a été publié au début de l'année 2019. Suite à une analyse approfondie, la FECQ propose des recommandations qui permettent, à son avis, d'atteindre une meilleure répartition des ressources financières entre les cégeps. Excepté les recommandations qui se trouveront plus loin dans ce document, la FECQ est satisfaite des propositions du comité expert, et réitère son souhait de voir la formule mise en place rapidement.

PROPORTION F-A-B

Dans le rapport d'étape des travaux de *Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public* (Tremblay, Lefebvre, & Brochier, Rapport final - Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public, 2019) rédigé par le groupe d'experts devant se pencher sur le sujet, on note que « le poids relatif des allocations fixes totales mériterait d'être accru afin que soit bonifié le financement accordé aux cégeps de petite taille.

Or, le rapport final semble passer outre ce constat lorsqu'il justifie le financement prévu à l'enveloppe A^{brut} en expliquant que « nous pouvons déduire la hauteur de l'enveloppe A grâce à celles calculées pour le volet F et B »¹. Plus précisément, il décide de la hauteur du réinvestissement du A en calculant le montant qui serait nécessaire pour conserver le même poids relatif des allocations F, A et B. Donc puisque le comité se rend compte que, par hasard, les poids relatifs du paramètre F et du paramètre B demeurent les mêmes il lui semble logique d'augmenter le volet A jusqu'à ce qu'il atteigne lui aussi son poids relatif d'origine avec les volets F et B. Le comité reconnaît lui-même le manque d'objectivité de cette méthode : « [le comité est] conscient que le résultat ne repose pas sur des bases totalement objectives »². Il semble donc peu intuitif de baser ces résultats sur cette méthode, qui s'avère peu objective et prend racine dans un constat en opposition à celui fait par le réseau collégial.

Afin de pallier ce problème, nous proposons de déplacer une part du financement de l'enveloppe A vers l'enveloppe F. Évidemment, ce déplacement ne doit pas se faire de façon subjective et nous détaillerons dans les prochaines sections la réflexion derrière le réinvestissement supplémentaire dans le F et la diminution du réinvestissement A. De plus, nous proposerons une méthode plus objective permettant de calculer la hauteur du réinvestissement nécessaire dans l'enveloppe A.

¹ p. 72

² p. 40

ÉVALUATION DU VOLET F

Le volet F est le volet assurant une offre de service minimale entre les différents établissements collégiaux. C'est aussi par ce volet que l'on reconnaît l'économie d'échelle, puisque plus un cégep possède une population étudiante importante, moins le volet F a un impact important sur son budget global. Il nous semble capital de réinvestir massivement dans le volet F pour contrer l'impact des coupures de 2015 sur les plus petits cégeps. En effet, un rapport de recherche de l'IRÉC relève que « Les effets sur les services offerts aux élèves sont plus sévères dans les cégeps de petite taille » (IRÉC, 2017). On donne le cégep de Baie-Comeau en exemple, où 6.5 postes ont été abolis, en plus de réduction de temps de travail de plusieurs postes. On remarque notamment qu'un poste (sur deux) de conseiller à la vie étudiante a été aboli et que l'unique poste de conseiller d'orientation a été réduit à 4 jours par semaine. L'impact des coupures sur les services à la population étudiante est donc très important dans les petits cégeps.

Le comité s'inspire du rapport Malouin (Malouin, 2013) afin de déterminer la hauteur de l'enveloppe F, en identifiant les postes de travail destinés à « réaliser les activités de base et l'accueil des étudiants ». Le Régime budgétaire 2018-2019 (article 11, page 2 de 20) explique l'intention du ministère pour le volet F de cette façon :

Le principe d'une allocation de base fixe a pour objet de garantir un financement minimal à chaque cégep, quelle que soit sa taille. Cette allocation permet la mise en place de la structure minimale du cégep et des services d'accueil des étudiants.

Basé sur ces définitions, le comité a rédigé des grilles identifiant les postes de travail répondant à ce principe ainsi qu'une estimation des coûts liés à ce poste de travail. Ce faisant, on identifie quelle est l'offre de service minimale qui devrait être offerte par le cégep ainsi que du financement nécessaire pour celle-ci. Cette façon de déterminer l'importance de cette enveloppe correspond exactement à la problématique de sous-financement des petits cégeps soulevé au début de cette section. Toutefois, pour que celle-ci réponde réellement à la problématique, il faut que les grilles de postes de travail comprennent véritablement l'ensemble des postes essentiels au bon fonctionnement des établissements et des services qu'ils offrent à la population étudiante.

Après une analyse détaillée des différentes grilles de postes de travail, nous sommes d'avis que celles-ci sont généralement satisfaisantes. Toutefois, nous considérons qu'il y a trois grands absents de la liste : le conseiller en services adaptés, le travailleur social et le psychoéducateur. Ces trois postes doivent absolument être intégrés aux différentes grilles de calcul du $F_{\text{général}}$. Nous sommes de l'avis que ces postes sont essentiels à un plancher de service minimal offert dans un cégep. En plaçant ces postes dans l'enveloppe du $F_{\text{général}}$, on vient s'assurer que chaque cégep a le financement nécessaire pour offrir ces services, et ce peu importe le volume de sa population étudiante.

Conseiller en services adaptés

1 poste supplémentaire à l'enseignement ordinaire et à la formation continue

1 poste supplémentaire pour les centres d'études collégiales de plus de 500 étudiants

0,5 poste supplémentaire (1/2 tâche) pour les centres d'études collégiales entre 150 et 500 étudiants

On peut définir le poste de conseiller en services adaptés de la façon suivante :

Les emplois de conseillère ou de conseiller en services adaptés comportent des fonctions d'analyse, de soutien, d'animation et de conseil relatifs **aux étudiantes et étudiants en**

situation de handicap. Elle ou il collabore à la planification, au développement, à l'implantation et à l'évaluation de l'organisation et de l'offre de services à ces étudiantes et étudiants, en plus d'assurer des fonctions d'accueil, de référence et de soutien aux apprentissages.³

Dans le *Mémoire de la Fédération des cégeps déposé dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse* (Fédération des cégeps, 2015), les constats suivants sont faits : « à l'automne 2014, on dénombrait 11 337 étudiants en situation de handicap, soit une **augmentation de 770 % depuis 2007**, alors qu'on en comptait 1303. Depuis 2010, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'étudiants en situation de handicap est de 33,4 % ».

L'augmentation fulgurante de la population étudiante en situation de handicap ne doit pas rester sans réponse. L'une des réponses à ce changement est le conseiller en services adaptés, qui se trouve au cœur de l'aide à la réussite offerte à la population étudiante. Avec une part non négligeable de la population étudiante qui a besoin d'un accès à ce type de services, il semble naturel que l'offre de service minimale d'un cégep comporte **au moins un poste de conseiller en services adaptés**.

Travailleur social

1 poste supplémentaire à l'enseignement ordinaire et à la formation continue

0,5 poste supplémentaire pour les centres d'études collégiales de plus de 500 étudiants

0,5 poste supplémentaire (1/2 tâche) pour les centres d'études collégiales entre 150 et 500 étudiants

On peut définir le poste de travailleur social de la façon suivante :

Le travailleur social intervient auprès d'individus, de couples, de familles, de groupes et de collectivités en vue de les **aider à résoudre ou à prévenir des problèmes d'ordre personnel, familial ou social** comme la violence, le suicide et la délinquance [...] Il veille à analyser la nature et la gravité des problèmes et à bien cerner les besoins des personnes, tant en procédant à des évaluations et à des diagnostics psychosociaux qu'en établissant des plans d'intervention ainsi que des programmes de services ou d'activités.⁴

Dans l'*Analyse du sondage SPEC* effectuée notamment par la FECQ (2018), on relève notamment que « **15,1 % de la communauté étudiante** [nécessite], selon les réponses recueillies, de l'**aide en santé psychologique** de manière considérable ». Autant le travailleur social que le psychologue peut aider à résoudre cette problématique. Toutefois, nous pensons que le travailleur social semble plus adapté puisqu'il intervient auprès des groupes et des communautés. C'est ce qui s'avère plus approprié dans les petits établissements, qui forment souvent leur propre petite communauté, où tous se connaissent. Mais cela pourra être une décision à prendre à la discrétion de l'établissement, qui décide par lui-même des postes qui seront financés à partir du volet F. Nous sommes donc convaincus qu'un poste en santé psychosociale, tel qu'un travailleur social, est absolument nécessaire dans l'offre de service minimale d'un établissement collégial.

³ <https://www.oeq.org/DATA/EMPLOI/44~v~cegep-andre-laurendeau.pdf>

⁴ <http://avenirsante.gouv.qc.ca/carrieres/travailleur-social>

Psychoéducateur

1 poste supplémentaire à l'enseignement ordinaire et à la formation continue

On peut définir le poste de psychoéducateur de la façon suivante :

Le psychoéducateur intervient auprès de personnes aux prises avec **des difficultés d'adaptation se manifestant sur le plan comportemental** dans leurs différents milieux de vie.

Le psychoéducateur privilégie l'action sur le terrain. Il est présent dans le quotidien des personnes qu'il accompagne. Dans le cadre de son travail, il évalue différentes problématiques et propose des solutions propres aux besoins de chacun des individus à qui il vient en aide. Afin de proposer une intervention efficace et rigoureuse, le psychoéducateur [...] évalue l'adaptation psychosociale et les capacités adaptatives de la personne ou du groupe qu'il accompagne par de l'observation participante et systématique, par le recours à certains questionnaires et parfois à des tests standardisés appropriés à la situation ; établit un programme, propose un plan d'intervention et voit à son application ; [et] évalue les résultats et l'efficacité de l'intervention.

Le psychoéducateur vient répondre à un besoin créé par l'existence des deux besoins identifiés plus tôt. En effet, il travaille avec des personnes aux prises avec des difficultés d'adaptation, mais plus précisément lorsqu'elles se manifestent sur le plan comportemental et psychosocial. Pour répondre à ce besoin, il nous semble important d'intégrer un psychoéducateur à l'offre de service de base d'un cégep à l'enseignement ordinaire et continu.

Impact financier

En bref, nous proposons d'intégrer aux ressources humaines jugées minimales des cégeps un plancher de services. Ce plancher de personnel offrant des services directs à la communauté étudiante permettrait à chaque campus de consolider une base intouchable de services d'aide à la réussite et au soutien psychosocial. Ainsi, aucune vague de coupure ou aucune baisse d'effectif ne risque d'entamer cette offre de services, qui s'inscrit selon nous dans la base que l'enveloppe F devrait allouer aux collèges.

L'ajout des différentes ressources spécifiées ci-dessus pour le volet F se traduira par un réinvestissement supplémentaire de **14 816 128 \$** dans ce volet, ce qui portera l'investissement prévu à l'enveloppe F à **36 505 559 \$** (voir tableau 5 en annexe). Il est aussi possible de consulter les détails de ce calcul dans les tableaux 1 à 5 en annexe.

Cela signifie que le réinvestissement proposé est plus élevé que la proposition initiale du comité (21 689 431 \$) dans une proportion de **68 %**.

Tableau 5 — Récapitulatif des recommandations du volet F

	2018-2019 allouée	Recommandation comité	Recommandation FECQ	Coût réseau de l'application des recommandations du comité	Coût réseau de l'application des recommandations de la FECQ
Égénéral des 46 cégeps excluant LAN et CHA	2 098 100 \$	2 614 382 \$	2 895 295 \$	9 153 172 \$	22 075 170 \$
Collège régional de Lanaudière	4 986 600 \$	5 469 803 \$	5 754 377 \$	483 203 \$	908 555 \$
Égénéral Champlain (en attente de révision du statut)	4 747 000 \$	4 747 000 \$	4 747 000 \$	0 \$	0 \$
CEC > 500 étudiants	1 100 600 \$	1 097 055 \$	1 191 913 \$	-10 635 \$	414 716 \$
CEC >150<500 étudiants	508 400 \$	512 581 \$	560 512 \$	45 991 \$	1 089 418 \$
Autres	-	-	-	12 017 700 \$	12 017 700 \$
Coût des recommandations « chiffrées »				21 689 431 \$	36 505 559 \$
Différence entre les recommandations du comité et celles de la FECQ					14 816 128 \$

Recommandation 1 :

Que le volet F soit bonifié de 14 816 128 \$ de plus que la recommandation du comité expert, et ce pour permettre l'ajout des postes de conseiller en services adaptés, de travailleur social et de psychoéducateur ;

ÉVALUATION DU VOLET A

Afin de financer l'augmentation du réinvestissement du volet F, nous pensons qu'il est possible d'utiliser une part du refinancement prévu au volet A.

La hauteur de celle-ci n'a pas été déterminée de façon empirique puisque la méthode utilisée n'a aucune racine objective (voir la section « Proportion FAB »). Nous croyons dès lors qu'il est possible de déterminer une façon de calculer le réinvestissement nécessaire et que le résultat sera légèrement inférieur à celui qu'a atteint le comité. Ainsi, par cette économie, il sera possible de financer le réinvestissement supplémentaire au volet F décrit plus tôt.

Le principal facteur déterminant la hauteur du volet A est le A^{brut} , qui non seulement est l'enveloppe la plus imposante du volet, mais qui est aussi utilisée afin de calculer la valeur de plusieurs autres enveloppes dans ce volet. Nous déterminerons donc ci-dessous la valeur par PES du A^{brut} , ce qui permettra de déterminer la valeur des autres enveloppes du volet.

Dans le rapport d'étape, l'un des facteurs expliquant la nécessité d'augmenter le financement du volet A est le suivant : « le financement sur la base des PES (période/étudiant/semaine) est plus faible qu'auparavant, notamment parce que les étudiants inscrits à l'enseignement ordinaire ont eu tendance, avec les années, à réduire le nombre moyen de cours suivant par session ». Voilà donc une donnée mesurable :

Tableau 6 — Évolution des PES du réseau

Source : MEES, TSE, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système Socrate, données au 2018-09-08

Année	PES à l'enseignement ordinaire et à l'enseignement continue à temps plein	Évolution par rapport à l'année précédente	Évolution par rapport à l'année 2013-2014
2013-2014	7 145 489		
2014-2015	7 142 401	-0,04 %	-0,04 %
2015-2016	7 070 745	-1,00 %	-1,05 %
2016-2017	6 940 537	-1,84 %	-2,87 %
2017-2018	6 831 384	-1,57 %	-4,40 %

De plus, plusieurs autres facteurs semblent justifier une bonification du A^{brut} :

- L'augmentation de population étudiante avec des besoins particuliers
- L'intégration de nouveaux modèles pédagogiques et des technologies de l'information et des communications (TIC)
- La promotion des programmes à faible effectif

Ces facteurs sont dans ce cas plus difficiles à chiffrer. Il est aussi important de prendre ici en considération les autres mesures qui s'attaquent aussi à ces cas de figure. On pense notamment à :

- L'ajout de conseillers en services adaptés dans la grille de postes du $F^{\text{général}}$;
- Le financement prévu au *Plan d'action numérique* en enseignement supérieur, qui prévoit notamment des sommes pour l'implantation des TIC ;
- Le volet 3 de l'enveloppe *S026 : Consolidation de l'offre de formation* qui permet de financer plus adéquatement les petites cohortes dans le réseau collégial ;

Malgré ces quelques mesures, nous sommes conscients qu'elles ne suffisent pas à financer les besoins actuels en la matière.

Considérant tout ce qui a été mentionné jusqu'à maintenant, le calcul proposé est donc le suivant :

Figure 1 — Calcul de la valeur du A^{brut} (\$/PES) selon l'évolution des PES du réseau

$$A^{\text{brut } fecq} = 1.04 * 2 * v * A^{\text{brut } 2018-2019} + A^{\text{brut } 2018-2019}$$

Où :

$A^{\text{brut } FECQ}$ est le calcul de la valeur du A^{brut} (\$/PES) selon l'évolution des PES du réseau ;

v est la variation (%) des PES entre l'année 2013-2014 et l'année 2017-2018 ;

$A^{\text{brut } 2018-2019}$ est la valeur du A^{brut} (\$/PES) prévu pour l'année 2018-2019

Détaillées, voici les explications pour chaque variable ou constante du calcul :

1. 1.04 : Un facteur de 1,04 a été effectué sur le réinvestissement dans le même esprit que le 4 % utilisé lors du calcul du F, qui est affecté aux « autres » dépenses, pour pallier aux dépenses imprévisibles par le modèle.
2. 2 : Un facteur de 2 a été effectué sur le réinvestissement pour assurer une bonification permettant de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Ce facteur permet à la fois d'assurer que le financement sera suffisant pour les cinq prochaines années si la tendance de l'évolution de PES se maintient. Dans l'immédiat, il permet aussi de répondre aux trois facteurs justifiant un réinvestissement dans le A^{brut} mentionnés plus tôt.
3. v : La variation (%) des PES entre l'année 2013-2014 et l'année 2017-2018 est la pierre angulaire de ce calcul, elle permet de déterminer l'augmentation nécessaire pour rattraper la perte de financement constatée depuis 2013-2014.
4. $A^{brut\ 2018-2019}$: Cette variable est la valeur prévue par PES avant investissement.

Le résultat de ce calcul est : **24.8470 \$/PES**

Impact financier

Le réinvestissement au volet A prévu avec le comité était de **81 134 070 \$**

Le réinvestissement prévu au volet A avec cette proposition est de **66 533 483 \$**

La proposition de la FECQ permet donc de **diminuer** le réinvestissement du volet A de **14 600 587 \$**, soit une diminution de **18 %**. Cette baisse de financement servira à rehausser celui du volet F, tel que proposé à la recommandation 1 de cet avis.

Recommandation 2 :

Que soit diminuée de 14 600 587 \$ le réinvestissement prévu par le comité expert au volet A, en fixant la valeur du A^{brut} à 24,847 0 \$/PES, pour permettre un réinvestissement du même niveau dans le F ;

BILAN FINANCIER

S'il est vrai que le réinvestissement supplémentaire proposé dans le F est important, on constate que la méthode de calcul du A permet d'économiser presque l'entièreté de ce qui était nécessaire afin de financer cette augmentation. En effet, le volet F augmente de **14 816 128 \$** alors que le volet A diminue de **14 600 587 \$**, ce qui ne représente finalement qu'un réinvestissement supplémentaire de 215 541 \$, soit uniquement 0,3 % de plus que le réinvestissement proposé initialement par le comité.

Tableau 8 — Bilan des recommandations

	2018-2019	Recommandation comité	Recommandation FECQ	Écart comité	Écart FECQ
« F » Fixes	143 187 900 \$	164 877 331 \$	179 693 459 \$	21 689 431 \$	36 505 559 \$
« A » Activités pédagogiques	274 424 900 \$	355 558 970 \$	340 958 383 \$	81 134 070 \$	66 533 483 \$
« B » Bâtiments	158 954 300 \$	184 255 731 \$	184 255 731 \$	25 301 431 \$	25 301 431 \$
<u>Sous-total « FAB »</u>	576 567 100 \$	704 692 032 \$	704 692 032 \$	128 124 932 \$	128 340 473 \$
« Spécifiques »	172 052 700 \$	112 009 630 \$	112 009 630 \$	– 60 043 070 \$	– 60 043 070 \$
Internationalisation	\$ —	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
Total	748 619 800 \$	816 851 662 \$	816 851 662 \$	68 231 862 \$	68 447 403 \$
Différence entre les recommandations du comité et celles de la FECQ					215 541 \$

Il demeure aussi important d'appliquer les autres mesures du rapport d'experts, qui permettent de corriger un grand nombre de problématiques avec le modèle d'allocation actuel.

Recommandation 3 :

Que le MEEES, après avoir appliqué les recommandations de cet avis, réinvestisse 68 443 403 \$ dans le réseau collégial et applique le rapport du comité d'expert sur le modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial.

CONCLUSION

En bref, la FECQ est convaincue que l'application des recommandations de cet avis permettrait un réinvestissement plus équitable entre les différents établissements collégiaux et que celui-ci sera plus représentatif de la réalité du réseau collégial.

Le concept de plancher de service, qui se trouve au cœur de notre recommandation, est selon nous l'un des piliers sur lesquels repose le réseau collégial. C'est dans la philosophie même des cégeps d'offrir un service de qualité, et ce peu importe son emplacement géographique. Pour cette raison, la FECQ espère sincèrement que le gouvernement saura appliquer les recommandations quant à l'ajout de ressources au volet F.

La FECQ comprend aussi la réalité financière du gouvernement et propose une solution créative afin d'aller chercher les fonds nécessaires à cet investissement supplémentaire. En utilisant la méthodologie présentée dans cet avis afin de calculer la valeur du A^{brut} , on s'assure non seulement d'économiser assez pour financer l'ajout proposé au volet F, mais on s'assure aussi que la valeur correspond mieux aux remarques faites par les différents acteurs du réseau collégial et présentées dans le rapport d'étape.

Enfin, le FECQ tient à réitérer l'importance d'appliquer les autres mesures du rapport final, qui sont plus que nécessaires pour faire souffler un vent de renouveau sur le réseau collégial.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. *Que le volet F soit bonifié de 14 816 128 \$ de plus que la recommandation du comité expert, et ce pour permettre l'ajout des postes de conseiller en services adaptés, de travailleur social et de psychoéducateur ;*
2. *Que soit diminuée de 14 600 587 \$ le réinvestissement prévu par le comité expert au volet A, en fixant la valeur du A^{brut} à 24,847 0 \$/PES, pour permettre un réinvestissement du même niveau dans le F ;*
3. *Que le MEES, après avoir appliqué les recommandations de cet avis, réinvestisse 68 443 403 \$ dans le réseau collégial et applique le rapport du comité d'expert sur le modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial.*

BIBLIOGRAPHIE

- FECQ. (2018). *Analyse du sondage SPEC*. Montréal: Fédération étudiante collégiale du Québec.
- Fédération des cégeps. (2015). *Mémoire de la Fédération des cégeps déposé dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse*. Montréal.
- IRÉC. (2017). *Le financement du réseau collégial - Quelques pistes de solution*. Montréal.
- Malouin, P. (2013). *Rapport sur le niveau des ressources consenties aux collèges constitutants, aux campus et centres d'études des cégeps*. Québec.
- Tremblay, H. P., Lefebvre, L., & Brochier, A. (2019). *Rapport final - Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public*. Québec: Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- Tremblay, H. P., Louis, L., & Brochier, A. (2018). *Rapport d'étape - Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public*. Québec: Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ANNEXES

Tableau 1 — Dépenses associées au F_{général} à l'enseignement ordinaire et à la formation continue

Source : Tremblay, H. P., Lefebvre, L., & Brochier, A. (2019). Rapport final - Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public

Liste des dépenses associées au « F_{général} » à l'Enseignement ordinaire et à la Formation continue

Base : dépenses minimales pour un « cégep »

Tous les salaires sont calculés au maximum des échelles de traitement au 1er avril 2018 + 12 % d'avantages sociaux

Direction générale		3 postes	294 013 \$
	1,0	Directeur général, classe 12 (12-13-14-15)	155 122 \$
	1,0	Agent de soutien administratif « classe principale »	52 937 \$
<i>Communications et affaires corporatives</i>			
	1,0	Conseiller en communication	85 953 \$
Direction des études		10,5 postes	926 034 \$
	1,0	Directeur, classe 10 (10-11-12)	138 450 \$
	0,5	Technicien en informatique (1/2 tâche)	31 035 \$
	1,0	Secrétaire administrative	48 432 \$
<i>Organisation scolaire</i>			
	1,0	Directeur adjoint, classe 7 (6-7-8)	115 185 \$
	1,0	Aide pédagogique individuel	89 247 \$
	0,5	Conseiller d'orientation (1/2 tâche)	45 006 \$
	0,5	Technicien en informatique (1/2 tâche)	31 035 \$
	1,0	Agent soutien administratif classe I	46 353 \$
	Ajout - 1,0	Conseiller en services adaptés	90 241 \$
<i>Soutien aux programmes</i>			
	1,0	Directeur adjoint, classe 7 (6-7-8)	115 185 \$
	1,0	Conseiller pédagogique	90 012 \$
<i>Bibliothèque</i>			
	1,0	Bibliothécaire/Specialiste en moyens et techniques d'enseignement	85 953 \$
Affaires étudiantes et communautaires		5 postes	441 404 \$
	1,0	Directeur, classe 7 (7-8-9)	115 185 \$
	1,0	Conseiller à la vie étudiante	85 953 \$
	1,0	Technicien en loisirs	60 398 \$
	Ajout - 1,0	Travailleur social	89 934 \$
	Ajout - 1,0	Psychoéducateur	89 934 \$
Ressources humaines		4 postes	282 130 \$
	1,0	Directeur, classe 7 (7-8-9)	115 185 \$
	1,0	Secrétaire administrative	48 432 \$
	1,0	Technicien en administration	59 256 \$
	1,0	Technicien en administration (paie)	59 256 \$
Affaires financières, matérielles et informatiques		7,5 postes	671 680 \$
<i>Gestion financière</i>			
	1,0	Directeur, classe 9 (8-9-10)	130 797 \$
	1,0	Agent de gestion financière	85 953 \$
	1,5	Technicien en administration	88 884 \$
<i>Gestion des ressources matérielles</i>			
	1,0	Coordonnateur, classe 6	107 364 \$

<i>Services informatiques</i>		
1,0	Coordonnateur, classe 6	107 364 \$
1,0	Analyste	89 247 \$
1,0	Technicien en informatique	62 069 \$
Formation continue		1,5 poste
		168 576 \$
1,0	Directeur, classe 8 (8-9-10)	123 570 \$
0,5	Conseiller pédagogique (1/2 tâche)	45 006 \$
Grand total de 31,5 postes		2 513 829 \$
Sommaire proposition comité		
		Total de la dépense salariale 2 513 829 \$
		Autres coûts associés au F ^{général} (4 %) 100 553 \$
		Grand total 2 614 382 \$
Proposition comité vs 2018-2019		
F ^{général} EO + FC en 2018-2019 (excluant 1,5 M\$ de 25 % de 6 M\$ de la S057)		2 415 400 \$
		=
Dépenses « fixes » non couvertes par le F ^{général} EO + FC en 2018-2019		198 982 \$
Coût de la mise à niveau du F^{général} EO + FC pour les 46 cégeps (sauf LAN et CHA)		9 153 172 \$
Sommaire proposition FECQ		
		Total de la dépense salariale 2 783 938 \$
		Autres coûts associés au F ^{général} (4 %) 111 357 \$
		Grand total 2 895 295 \$
Proposition FECQ vs 2018-2019		
F ^{général} EO + FC en 2018-2019 (excluant 1,5 M\$ de 25 % de 6 M\$ de la S057)		2 415 400 \$
		=
Dépenses « fixes » non couvertes par le F ^{général} EO + FC en 2017-2018		479 895 \$
Coût de la mise à niveau du F^{général} EO + FC pour les 46 cégeps (sauf LAN et CHA)		22 075 170 \$
Proposition FECQ vs proposition comité		
Coût de la mise à niveau selon la proposition de la FECQ		22 075 170 \$
Coût de la mise à niveau selon la proposition du comité		9 153 172 \$
Différence de coût entre les deux propositions		12 921 998 \$

Tableau 2 — Dépenses associées au Fparticulier à l'enseignement ordinaire des centres accueillant plus de 500 étudiants

Source : Tremblay, H. P., Lefebvre, L., & Brochier, A. (2019). Rapport final - Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public

Liste des dépenses associées au « Fparticulier » des centres de > 500 étudiants

Base : dépenses du F^{général} « dédoublées »

Tous les salaires sont calculés au maximum des échelles de traitement au 1er avril 2018 + 12 % d'avantages sociaux

Direction de centre		2 postes	183 734 \$
1,0	Directeur de centre, classe 9	130 797 \$	
1,0	Agent de soutien administratif « classe principale »	52 937 \$	
Direction des études		5 postes	462 530 \$
1,0	Conseiller pédagogique	90 012 \$	
1,0	Aide pédagogique individuel	89 247 \$	
0,5	Conseiller d'orientation	45 006 \$	
1,0	Technicien en informatique/administration	62 069 \$	
1,0	Bibliothécaire/Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement	85 953 \$	
Ajout – 1,0		Conseiller en services adaptés	90 242 \$

Communications et affaires administratives		
	1 poste	85 953 \$
1,0	Conseiller en communication	85 953 \$
Affaires étudiantes et communautaires		
	3,5 postes	192 439 \$
1,0	Conseiller à la vie étudiante	85 953 \$
1,0	Technicien en loisirs	60 398 \$
Ajout - 0,5	Travailleur social	46 088 \$
Ressources humaines		
	1 poste	59 256 \$
1,0	Technicien en administration	59 256 \$
Services informatiques		
	1 poste	62 069 \$
1,0	Technicien en informatique	62 069 \$
Affaires financières et matérielles		
	2 postes	145 210 \$
1,0	Agent de gestion financière	85 953 \$
1,0	Technicien en administration	59 256 \$
Grand total de 14,5 postes		1 054 861 \$
Sommaire proposition comité	Total de la dépense salariale	1 054 861 \$
	Autres coûts associés au Fgénéral (4 %)	42 194 \$
	Grand total	1 097 055 \$
Proposition comité vs 2018-2019	Fgénéral>500 en 2018-2019	1 100 600 \$
	Dépenses « fixes » non couvertes par le Fgénéral>500 2018-2019	-3 545 \$
	Coût de la mise à niveau du Fgénéral>500 pour les 3 centres excluant Lanaudière et Champlain	-10 635 \$
Sommaire proposition FECQ	Total de la dépense salariale	1 191 191 \$
	Autres coûts associés au Fgénéral (4 %)	47 648 \$
	Grand total	1 238 839 \$
Proposition FECQ vs 2018-2019	Fgénéral>500 en 2018-2019	1 100 600 \$
	Dépenses « fixes » non couvertes par le Fgénéral>500 2018-2019	138 239 \$
	Coût de la mise à niveau du Fgénéral>500 pour les 3 centres excluant Lanaudière et Champlain	414 716 \$
Proposition FECQ vs proposition comité	Coût de la mise à niveau selon la proposition de la FECQ	414 716 \$
	Coût de la mise à niveau selon la proposition du comité	- 10 635 \$
	Différence de coût entre les deux propositions	425 351 \$

Tableau 3 — Dépenses associées au Fparticulier à l'enseignement ordinaire des centres accueillant entre 150 et 500 étudiants

Source : Tremblay, H. P., Lefebvre, L., & Brochier, A. (2019). Rapport final - Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public

Liste des dépenses associées au « Fparticulier » des centres de 150 à 500 étudiants

Base : dépenses du F^{général} « dédoublées »

Tous les salaires sont calculés au maximum des échelles de traitement au 1er avril 2018 + 12 % d'avantages sociaux

Direction de centre	2 postes	176 507 \$
1,0 Directeur de centre, classe 8	123 570 \$	
1,0 Agent de soutien administratif « classe principale »	52 937 \$	
Direction des études	4,5 postes	361 480 \$
0,5 Aide pédagogique individuel	44 624 \$	
0,5 Conseiller d'orientation	45 006 \$	
0,5 Conseiller pédagogique	45 006 \$	
1,0 Technicien en informatique	62 069 \$	
1,0 Technicien en loisirs (vie étudiante et aide financière)	60 398 \$	
1,0 Technicien en documentation	59 256 \$	
Ajout – 0,5 Conseiller en services adaptés	45 121 \$	
Affaires étudiantes et communautaires	3,5 postes	46 088 \$
Ajout - 0,5 Travailleur social	46 088 \$	
Grand total de 6,5 postes		492 866 \$

Sommaire proposition comité

Total de la dépense salariale	492 866 \$
Autres coûts associés au F ^{général} (4 %)	19 715 \$
Grand total	512 581 \$

Proposition comité vs 2018-2019

F ^{général} >150<500 en 2018-19	508 400 \$
Dépenses « fixes » non couvertes par le F ^{général} >150<500 2018-19	4 181 \$
Coût de la mise à niveau du F^{général}>150<500 pour les 11 centres	45 991 \$

Sommaire proposition FECQ

Total de la dépense salariale	584 075 \$
Autres coûts associés au F ^{général} (4 %)	23 363 \$
Grand total	607 438 \$

Proposition FECQ vs 2018-2019

F ^{général} >150<500 en 2018-19	508 400 \$
Dépenses « fixes » non couvertes par le F ^{général} >150<500 2018-19	99 038 \$
Coût de la mise à niveau du F^{général}>150<500 pour les 11 centres	1 089 418 \$

Proposition FECQ vs proposition comité

Coût de la mise à niveau selon la proposition de la FECQ	1 089 418 \$
Coût de la mise à niveau selon la proposition du comité	45 991 \$
Différence de coût entre les deux propositions	1 043 427 \$

Tableau 4 — Calcul de l'allocation du volet Fgénéral pour un collège régional

Source : Tremblay, H. P., Lefebvre, L., & Brochier, A. (2019). Rapport final - Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public

Base : dépenses minimales pour un « cégep régional » = Fcentre administratif + « X » Fparticulier des centres > 500 étudiants

Tous les salaires sont calculés au maximum des échelles de traitement au 1er avril 2018 + 12 % d'avantages sociaux

1— Liste des dépenses associées au « Fcentre administratif »		
Direction générale	3 postes	312 691 \$
1,0 Directeur général, classe 14 (12-13-14-15)	173 800 \$	
1,0 Agent de soutien administratif « classe principale »	52 937 \$	
<i>Communications et affaires corporatives</i>		
1,0 Conseiller en communication	85 953 \$	
Direction des études	6,5 postes	564 810 \$
1,0 Directeur, classe 11 (10-11-12)	146 550 \$	
0,5 Technicien en informatique (1/2 tâche)	31 035 \$	
1,0 Secrétaire administrative	48 432 \$	
<i>Organisation scolaire</i>		
1,0 Directeur adjoint, classe 7 (6-7-8)	115 185 \$	
1,0 Technicien en informatique	62 069 \$	
1,0 Agent soutien administratif classe I	46 353 \$	
<i>Soutien aux programmes</i>		
1,0 Directeur adjoint, classe 7 (6-7-8)	115 185 \$	
Affaires étudiantes et communautaires	1 poste	115 185 \$
1,0 Directeur, classe 7 (7-8-9)	115 185 \$	
Ressources humaines	4 postes	290 515 \$
1,0 Directeur, classe 8 (7-8-9)	123 570 \$	
1,0 Secrétaire administrative	48 432 \$	
1,0 Technicien en administration	59 256 \$	
1,0 Technicien en administration (paie)	59 256 \$	
Affaires financières, matérielles et informatiques	5 postes	494 029 \$
<i>Gestion financière</i>		
1,0 Directeur, classe 9 (8-9-10)	130 797 \$	
1,0 Technicien en administration	59 256 \$	
<i>Gestion des ressources matérielles</i>		
1,0 Coordonnateur, classe 6	107 364 \$	
<i>Services informatiques</i>		
1,0 Coordonnateur, classe 6	107 364 \$	
1,0 Analyste	89 247 \$	
Formation continue	1,5 poste	168 576 \$
1,0 Directeur, classe 8 (8-9-10)	123 570 \$	
0,5 Conseiller pédagogique (1/2 tâche)	45 006 \$	
Grand total de 21 postes		1 945 806 \$

Total de la dépense salariale	1 945 806 \$
Autres coûts associés au Fcentre administratif (4 %)	77 832 \$
Coûts supplémentaires associés à la nature des « constituantes » ⁵	155 000 \$
Grand total	2 178 638 \$

⁵ Les coûts « supplémentaires au centre >500 » pour un montant total de 155 000 \$ sont les suivants : A-coûts salariaux additionnels pour 3 « hors cadres » : 35 000 \$, B-coûts de maintien de 3 conseils d'établissement : 75 000 \$, C-coûts de fonctionnement relatif au suivi des travaux de 3 commissions des études : 45 000 \$.

2— Conciliation des dépenses associées au « Fgénéral » à l'EO et à la FC pour un « Cégep régional »

Proposition du comité	F ^{centre administratif}	2 178 638 \$
	3 X F ^{particulier} des centres > 500 au montant de	1 097 055 \$ ⁶
	F ^{général} EO et FC Lanaudière recommandé	5 469 803 \$
Proposition de la FECQ	F ^{centre administratif}	2 178 638 \$
	3 X F ^{particulier} des centres > 500 au montant de	1 238 839 \$ ⁶
	F ^{général} EO et FC Lanaudière recommandé	5 895 155 \$

3— Coût de la recommandation

Proposition du comité	F ^{général} EO et FC en 2018-19 (excluant 1,5 M\$ de 25 % de 6 M\$ de la S057)	4 986 600 \$
	Coût de la mise à niveau du Fgénéral EO et FC pour Lanaudière	483 203 \$
Proposition de la FECQ	F ^{général} EO et FC en 2018-19 (excluant 1,5 M\$ de 25 % de 6 M\$ de la S057)	4 986 600 \$
	Coût de la mise à niveau du Fgénéral EO et FC pour Lanaudière	908 555 \$

Tableau 5 — Récapitulatif des recommandations du volet F

	2018-2019 allouée	Recommandation comité	Recommandation FECQ	Coût réseau de l'application des recommandations du comité	Coût réseau de l'application des recommandations de la FECQ
F ^{général} des 46 cégeps excluant LAN et CHA	2 098 100 \$	2 614 382 \$	2 895 295 \$	9 153 172 \$	22 075 170 \$
Collège régional de Lanaudière	4 986 600 \$	5 469 803 \$	5 754 377 \$	483 203 \$	908 555 \$
F ^{général} Champlain (en attente de révision du statut)	4 747 000 \$	4 747 000 \$	4 747 000 \$	0 \$	0 \$
CEC > 500 étudiants	1 100 600 \$	1 097 055 \$	1 191 913 \$	-10 635 \$	414 716 \$
CEC >150<500 étudiants	508 400 \$	512 581 \$	560 512 \$	45 991 \$	1 089 418 \$
Autres	-	-	-	12 017 700 \$	12 017 700 \$
Coût des recommandations « chiffrées »				21 689 431 \$	36 505 559 \$
Différence entre les recommandations du comité et celles de la FECQ					14 816 128 \$

⁶ 3 Voir le tableau 2 présentant la liste des dépenses associées au centre de > 500 étudiants.

Tableau 6 — Évolution des PES du réseau

Source : MEES, TSE, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système Socrate, données au 2018-09-08

Année	PES à l'enseignement ordinaire et à l'enseignement continue à temps plein	Évolution par rapport à l'année précédente	Évolution par rapport à l'année 2013-2014
2013-2014	7 145 489		
2014-2015	7 142 401	-0,04 %	-0,04 %
2015-2016	7 070 745	-1,00 %	-1,05 %
2016-2017	6 940 537	-1,84 %	-2,87 %
2017-2018	6 831 384	-1,57 %	-4,40 %

Figure 1 — Calcul de la valeur du A^{brut} (\$/PES) selon l'évolution des PES du réseau

$$A^{\text{brut fecq}} = 1.04 * 2 * v * A^{\text{brut 2018-2019}} + A^{\text{brut 2018-2019}}$$

Où :

$A^{\text{brut FECQ}}$ est le calcul de la valeur du A^{brut} (\$/PES) selon l'évolution des PES du réseau ;

v est la variation (%) des PES entre l'année 2013-2014 et l'année 2017-2018 ;

$A^{\text{brut 2018-2019}}$ est la valeur du A^{brut} (\$/PES) prévu pour l'année 2018-2019

Donc :

$$A^{\text{brut fecq}} = 1.04 * 2 * 0.0440 * 22.7637 + 22.7637$$

$$A^{\text{brut fecq}} = 24.8470 \text{ \$/PES}$$

Tableau 7 — Récapitulatif des recommandations au volet A

Source : Tremblay, H. P., Lefebvre, L., & Brochier, A. (2019). Rapport final - Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public

1- Enveloppe de l'enseignement ordinaire					
	2018-2019 allouée	Allocation recommandée par comité	Allocation recommandée par FECQ	« Chiffrées comité » vs 2018-2019	« Chiffrées FECQ » vs 2018-2019
A^{brut}					
Enseignement ordinaire + DEC temps plein à la FC	22,763 7 \$/pes	26,117 1 \$/pes	24,847 0 \$/pes	23 684 100,00 \$	14 713 940,00 \$
Compensation pour la baisse de clientèle — Moyenne mobile — A ^{brut}	2 944 500 \$	3 378 600 \$	3 378 600 \$	434 100,00 \$	434 100,00 \$
A^{pondéré}					
Enseignement ordinaire + DEC temps plein à la FC	0,726 9 \$/pes pond.	0,834 1 \$/pes pond. *	0,793 5 \$/pes pond. *	11 899 200,00 \$	7 388 160,00 \$
Compensation pour la baisse de clientèle — Moyenne mobile — A ^{pondéré}	1 083 000 \$	1 242 900 \$	1 242 900 \$	159 900,00 \$	159 900,00 \$
A^{particuliers}					
Cliniques d'hygiène dentaire	185 700 \$	185 700 \$	185 700 \$	\$ —	\$ —
Cliniques-écoles dans les programmes d'études techniques du domaine de la santé (A011)	max. 150 000 \$/projet	max. 150 000 \$/projet	max. 150 000 \$/projet		
Danse, métiers d'art et arts du cirque-soutien administratif/école	33 119 \$	33 119 \$	33 119 \$	\$ —	\$ —
Danse, métiers d'art et arts du cirque-location d'équipement et bibliothèque	7,69 \$/pes	7,69 \$/pes	7,69 \$/pes		
Métiers d'art - énergie de l'option verre	29 770 \$	29 770 \$	29 770 \$	\$ —	\$ —
Encadrement pédagogique Forestville — Maniwaki	23 615 \$/pes	-	-	\$ —	\$ —
Plongée professionnelle - Rimouski	169 500 \$	169 500 \$	169 500 \$	\$ —	\$ —
Allocation compensatoire des écoles nationales - CQFA (A003)	1 865 300 \$	1 865 300 \$	1 865 300 \$	\$ —	\$ —

Avis sur le rapport du comité d'experts sur la révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public

Allocation compensatoire des écoles nationales - Centre spécialisé des pêches (A003)	31 300 \$	31 300 \$	31 300 \$	\$ —	\$ —
Allocation compensatoire des écoles nationales – Institut maritime du Québec (A003)	196 600 \$	196 600 \$	196 600 \$	\$ —	\$ —
Stages en mer (A-003)	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	\$ —	\$ —
Entente MEES-MSSS (A006)	Selon tarifs déterminés	Selon tarifs déterminés	Selon tarifs déterminés		
Amélioration de la réussite scolaire FEC(CEQ) (A005)	Selon les ententes	Selon les ententes	Selon les ententes	-	-
Primes de rétention et de disparités régionales (A004)	Selon les cas	Selon les cas	Selon les cas	-	-
Cas particulier — A007					
Compensation pour la baisse de clientèle - A007 volet I	5 263 400 \$	\$ —	\$ —	- 5 263 400,00 \$	- 5 263 400,00 \$
Moratoire sur la répartition de l'effectif scolaire — MTL et QC — A007 volet II	\$ —	-	-	-	-
Aparticuliers « Réussite étudiante » — Rapatriement d'annexes du volet « S » et nouvelles mesures					
S006 : Ateliers d'aide en français	206 900 \$	206 900 \$	206 900 \$	\$ —	\$ —
S024 : Accessibilité au collégial des étudiants en situation de handicap	27 248 190 \$	29 248 190 \$	29 248 190 \$	2 000 000,00 \$	2 000 000,00 \$
S048 : volet 3 : amélioration de la maîtrise du français	3 219 000 \$	3 219 000 \$	3 219 000 \$	\$ —	\$ —
S051 : volet 2 : Soutien à la réussite - Étudiants ayant des besoins particuliers	3 063 100 \$	3 063 100 \$	3 063 100 \$	\$ —	\$ —
S052 : Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur	2 608 000 \$	2 608 000 \$	2 608 000 \$	\$ —	\$ —
S053 : Soutien aux établissements en enseignement supérieur dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	\$ —	\$ —
S058 : Soutien aux établissements pour accroître le nombre de diplômés des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques	5 072 800 \$	5 072 800 \$	5 072 800 \$	\$ —	\$ —
S009+S041+Nouvelle mesure sur le « perfectionnement des personnels »	317 680 \$	2 317 680 \$	2 317 680 \$	2 000 000,00 \$	2 000 000,00 \$
Nouvelle mesure sur la « MGS »	\$ —	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000,00 \$	1 000 000,00 \$
Coût total des recommandations « chiffrées » à l'enseignement ordinaire				35 913 900,00 \$	22 432 700,00 \$

2- Enveloppe de la formation continue

Abrut					
Formation continue : AEC temps plein et temps partiel + Cours à temps partiel hors programmes (C017)	18,340 8 \$/pes	21,042 7 \$/pes *	20,019 1 \$/pes *	1 218 000,00 \$	756 731,00 \$
DEC temps partiel à la FC + Cours d'été	16,674 4 \$/pes	21,042 7 \$/pes *	20,019 1 \$/pes *	457 500,00 \$	357 317,00 \$
Apondéré					
Formation continue : AEC temps plein et temps partiel + Cours à temps partiel hors programmes (C017) + DEC temps partiel à la FC + Cours d'été	0,700 3 \$/pes pond.	0,834 1 \$/pes pond. *	0,793 5 \$/pes pond. *	1 259 500,00 \$	886 959,00 \$
Aparticuliers					
Reconnaissance des acquis et des compétences	22,763 7 \$/pes	26,117 1 \$/pes *	24,847 0 \$/pes *	482 800,00 \$	299 943,00 \$
Récupération des cours échoués	22,763 7 \$/pes	26,117 1 \$/pes *	24,847 0 \$/pes *	6 700,00 \$	4 163,00 \$
Coût total des recommandations « chiffrées » à la formation continue				3 424 500,00 \$	2 305 113,00 \$
Coût total des recommandations « chiffrées »				39 338 400,00 \$	24 737 813,00 \$
Ajout au « A » via le transfert des annexes du volet S vers le volet A « réussite étudiante »				41 795 670,00 \$	41 795 670,00 \$
Écart total au volet « A » après application des recommandations				81 134 070,00 \$	66 533 483 \$
Écart entre proposition comité et proposition FECQ					- 14 600 587,00 \$

Tableau 8 — Bilan des recommandations

	2018-2019	Recommandation comité	Recommandation FECQ	Écart comité	Écart FECQ
« F » Fixes	143 187 900 \$	164 877 331 \$	179 693 459 \$	21 689 431 \$	36 505 559 \$
« A » Activités pédagogiques	274 424 900 \$	355 558 970 \$	340 958 383 \$	81 134 070 \$	66 533 483 \$
« B » Bâtiments	158 954 300 \$	184 255 731 \$	184 255 731 \$	25 301 431 \$	25 301 431 \$
<u>Sous-total « FAB »</u>	576 567 100 \$	704 692 032 \$	704 692 032 \$	128 124 932 \$	128 340 473 \$
« Spécifiques »	172 052 700 \$	112 009 630 \$	112 009 630 \$	– 60 043 070 \$	– 60 043 070 \$
Internationalisation	\$ —	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
Total	748 619 800 \$	816 851 662 \$	816 851 662 \$	68 231 862 \$	68 447 403 \$
Différence entre les recommandations du comité et celles de la FECQ					215 541 \$